

La direction du département d'histoire du Canada avait été fort à propos confiée à M. Lajoie, et c'est depuis que sa santé a commencé à décliner, au point de nuire à son travail et finalement de le faire cesser entièrement, que l'on a remarqué les lacunes dans cette section. Cependant le choix de M. DeCelles comme successeur de M. Lajoie fait espérer que ces vides seront remplis, car la réputation passée de M. DeCelles comme érudit et écrivain, est une garantie de son aptitude à remplir avec zèle et efficacité les devoirs qui lui incomberont à l'avenir. Je lui ai en conséquence demandé de prendre le contrôle de la section américaine et canadienne, et de n'épargner aucun effort pour rendre cette partie de la bibliothèque aussi parfaite et aussi complète que possible.

Depuis 1880, époque de la nomination de M. DeCelles, la bibliothèque a vu ses ressources diminuer, vu les dépenses excessives encourues les années précédentes pour achat de livres de droit à l'usage de la Cour Suprême. Cet excédant de dépenses a été couvert en réduisant les crédits ordinaires tant pour la bibliothèque de droit que pour les autres sections en général, et aucun crédit supplémentaire ne fut demandé au Parlement. Le temps est aujourd'hui arrivé où je crois devoir demander respectueusement que la bibliothèque soit augmentée dans tous ses départements. Je crois que cela est nécessaire pour maintenir sa réputation et rendre son utilité plus générale comme institution publique.

L'année qui vient de finir fera époque dans notre histoire, à cause des événements importants qui s'y sont produits relativement à l'avancement moral et matériel du Canada. L'attention des sociétés savantes d'Angleterre et des pays étrangers s'est portée d'une façon toute particulière et inusitée sur l'état présent et l'avenir du Canada. Des associations savantes se sont réunies pour la première fois dans notre pays pour y continuer momentanément leurs travaux; d'autres ont fait connaître leur intention de les imiter. De plus, grâce à l'énergie et à la prévoyance de Son Excellence le Gouverneur-général, une société royale canadienne de littérature et de science a été fondée. Les délibérations de cette association qui comprend dans son sein des hommes de nos différentes provinces (des hommes qui se sont distingués dans le vaste champ du travail) ont prouvé que l'activité intellectuelle de notre peuple s'est développée aussi activement que l'accroissement de sa population et de sa richesse matérielle. Pour faire face aux besoins intellectuels, et pour l'aider dans ses travaux littéraires et ses recherches, on devrait faire de grands efforts pour augmenter et compléter cette bibliothèque publique, la seule que possède le Canada. Le gouvernement ne s'est épargné aucune dépense ni aucun trouble quand cela a été nécessaire pour développer les ressources physiques de ce vaste pays. Il est donc raisonnable d'espérer qu'il recommandera au Parlement de faire ce qui sera nécessaire pour promouvoir ses progrès intellectuels et aider la culture des sciences et des lettres canadiennes. Je compte avec confiance sur le bon vouloir du gouvernement et du Parlement pour que le premier recommande et que le second accorde à l'avenir les fonds nécessaires pour compléter cette bibliothèque et la rendre aussi utile que possible.

Je devrais peut-être ajouter que vous n'auriez aucune difficulté à trouver de la place pour un plus grand nombre de volumes dans notre local. Conformément aux instructions du comité de la bibliothèque, l'année dernière, plusieurs mille volumes de rapports judiciaires anglais et américains ont été transférés à la Cour Suprême, pour qu'ils fussent d'un accès plus facile à ce tribunal. Les rayons laissés libres par le transfert de ces volumes, nous donne de l'espace pour de nouveaux ouvrages; de plus, les rayons mis à notre disposition ailleurs, nous mettent en état de recevoir plusieurs milles volumes.

La comptabilité de la bibliothèque a été dernièrement confiée à M. James Fletcher, de ce département; l'expérience qu'il a acquise à la Banque British North America où il a été autrefois employé, le mettra en état de bien remplir cette charge. Par le passé, et jusqu'au jour où la bibliothèque a été constituée en un département spécial, le greffier du Sénat était le gardien officiel des fonds votés par le Parlement pour l'achat de nos livres. Il a délégué ses pouvoirs à M. R. W. Stephen, l'assistant comp-